

Fiche projet - Programme d'Accès aux Energies Renouvelables (PEAR)



Informations générales

PROJET RÉALISÉ

Date de début : janvier 2017

Date de fin : mars 2020

Localité : Saint Louis du Sénégal

Zones d'intervention : [Afrique de l'Ouest](#)

Pays d'intervention : [Sénégal](#)

Budget : 775 412 €

Financeurs régionaux : [Acteurs de l'énergie pour l'Afrique](#), [Région Hauts de France](#), [Ville de Lille](#)

Financeurs nationaux : Agence française de Développement

Autres financeurs : Fondation EDF, Fondation Raja , Fonds de Dotation Watt for Change, Syndicat d'Electricité de Saône et Loire

Secteurs d'intervention : [Croissance économique - Emploi](#), [Énergie](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Le Partenariat

Type de structure : ASSOCIATIONS, Association locale

Adresse : 71 rue Victor Renard, 59000 LILLE

Pays d'intervention : France, Guinée Conakry, Maroc, Sénégal

Représentant : Mme Françoise DAL

Secteurs d'intervention : Déchets, Eau - Assainissement, Énergie, Enseignement - Formation

Reposant sur la complémentarité forte entre deux ONG françaises implantées au Sénégal, le Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER) vise à soutenir le développement du tissu local à travers l'amélioration de l'accès à une énergie propre et durable et à travers le renforcement d'une offre locale adaptée sur les énergies renouvelables (biogaz et solaire).

Contexte

Le défi énergétique est un enjeu majeur au Sénégal. Actuellement, l'utilisation du bois et du charbon représente près de 87% de la consommation d'énergie des ménages entraînant déforestation, raréfaction des ressources et désertification. Selon la FAO, environ 40 000 ha de forêts disparaissent chaque année au Sénégal.

Face à ce constat, le Partenariat a décidé de prendre part au développement des énergies renouvelables dans la région de Saint-Louis, une zone à vocation agropastorale au Nord du Sénégal.

Publics concernés

Le public visé et bénéficiaires concernent les habitants des villages et des hameaux enclavés et non électrifiés, les opérateurs et groupements d'intérêts économiques, les entrepreneurs de la filière biogaz et solaire, les ménages, les autorités locales et leurs services techniques

Partenaires locaux

- Ce travail est mené en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Développement (ARD) et les services du Programme National Biogaz (PNB)
- Le GERES - Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités - s'associe au Partenariat en appui du volet technique du projet. Au Sénégal, le PAER est soutenu par le Programme National de Biogaz Domestique (PNB-SN), mis en œuvre par le Ministère de l'Énergie
- Le PAER vient dans la continuité des projets menés avec la Ville de Lille et la MEL sur la diffusion de la technologie biogaz. Le programme s'inscrit également dans la dynamique "*Acteurs de l'énergie pour l'Afrique*" du Conseil Régional des Hauts-de-France et des collaborations sont menées avec le Pôle MEDEE et Lianes Coopération

Objectifs du projet

Ce programme vise à rendre la région de Saint-Louis plus autonome à travers un accès à une énergie propre et d'un coût abordable en promouvant les énergies renouvelables, alors que le Sénégal dépend aujourd'hui à 95% des produits pétroliers et de la biomasse. Le programme propose un accompagnement des politiques publiques locales en matière d'accès à l'énergie (solaire et biogaz) et tend à structurer une filière économique durable.

Activités

Concrètement, il s'agit de :

- Mettre en place les conditions institutionnelles favorables à une promotion effective des énergies renouvelables
- Renforcer et appuyer l'émergence de l'offre d'entreprises locales proposant des solutions biogaz et solaires adaptées
- Favoriser la dissémination des énergies renouvelables auprès des opérateurs économiques et des ménages dans les zones isolées
- Créer des plateformes énergétiques alternatives démonstratives
- Mener de la recherche-action pour une capitalisation de la démarche

Résultats

L'ambition du projet est de structurer la filière énergétique et de diffuser et répliquer les initiatives et bonnes pratiques en matière d'énergies renouvelables sur le territoire. Le PAER devrait conduire à l'émergence de micro-entreprises sur le marché et favoriser une gestion des unités et infrastructures et de toute la filière par des acteurs locaux. Les bénéfices visent alors l'ensemble de la population : accès à l'énergie, renforcement des capacités des organisations paysannes locales, et création d'emplois ! Développer les énergies renouvelables et notamment le biogaz et l'énergie solaire, permettra également de réduire l'impact de la production de l'énergie sur l'environnement et le climat. dans une région très sensible aux changements climatiques.